



Mme Monique WASSMER
Maison Départementale des Sports
4, rue Jean Mentelin - B.P. 28
67035 STRASBOURG Cedex 2
☎ 03.88.29.55.18
☎ 03.88.30.18.46
e-mail : ligue.monique.wassmer@wanadoo.fr
Permanence téléphonique : LU- MA-JE-VE : 8H30-11H30

Licences 2006 – 2007 : attention

Lettres aux sociétés de tir
membres de la LRTA

Strasbourg, le 28 janvier 2006

Madame,
Monsieur le Président,

Les licences devront **être renouvelées avant le 1^{er} octobre 2006** et c'est **à compter de cette date que s'appliquera la majoration de retard.**

Cette décision a été prise à l'unanimité par le comité directeur de la ligue réuni le 27 janvier 2006, pour d'impératives raisons d'assurance.

En effet, la licence est échue le 31 août de l'année. Par convention avec la FF-TIR, l'assureur prolonge la couverture du licencié pendant un mois après la date de péremption de la licence, mais pas au-delà. Donc, si un incident survient après le 30 septembre et que le licencié n'a pas renouvelé ses droits, il n'est pas couvert, ni pour les dégâts qu'il se cause, ni pour ceux, matériels ou corporels, qu'il cause à autrui.

Il est donc absolument capital que vous obteniez de vos adhérents le **renouvellement de leur licence avant le 1^{er} octobre**, pour les sécuriser, ainsi que vous-même, contre tout incident.

Eu égard à l'importance de cette question, la présente sera renouvelée au mois d'avril et de juillet 2006.

Je compte sur votre coopération, vous en remercie par avance et vous prie de croire, Madame, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Jean-Marc HAAS-BECKER
Président